



CODE TCT COMMUNICATION IMPORTANTE

Vendredi 04 Janvier 2023

AU 1^{ER} MARS 2023 LE « CODE TCT » DEVIENT OBLIGATOIRE SUR LES TERMINAUX PORTUAIRES DU HAVRE

Le Havre est le 1^{er} territoire portuaire pour le commerce extérieur et le trafic de conteneurs, leader mondial dans le secteur des vins et spiritueux, place portuaire incontournable sur le corridor de l'axe Seine avec Rouen et Paris, formé au sein d'HAROPA Port.

Depuis notre communiqué du 1^{er} Septembre 2022, l'Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP) a poursuivi avec ses partenaires ses travaux engagés sur l'amélioration de la sécurité des flux par l'utilisation d'un code crypto-sécurisé, dénommé Token Code for Truckers (TCT), pour le retrait des marchandises conteneurisées. Ce code, nous vous le rappelons, est aléatoire, confidentiel et connu du seul Donneur d'Ordre représentant les intérêts de l'importateur.

Nous vous invitons à vous rapprocher dès début 2023 auprès de chacun des Terminaux concernés (CNM, GMP (TDF, EUROPE, Amérique), LHTE et TNMSC) afin d'obtenir leur process respectif d'accès et de retrait incluant le code TCT pour toute sortie de marchandise import.

Pour mémoire, nous vous rappelons l'importance que tout Commissionnaire de transport opérant sur la Place portuaire du Havre complète **le formulaire TCT disponible depuis l'espace client SOGET** client.soget.fr, accessible uniquement par un Administrateur S)ONE, avec une adresse email générique, valide et sécurisée pour recevoir le code TCT, indispensable au retrait d'un conteneur.

Pour les Transporteurs routiers de marchandise, il vous est recommandé d'entrer en contact avec votre/cos Donneurs d'Ordre pour définir la marche à suivre pour la réception de vos codes.

Cette procédure est obligatoire à partir du 1^{er} Mars 2023 sur tous les terminaux portuaires à conteneurs du Havre.